vinetur

L’interdiction américaine des importations d’alcool canadien est entrée en vigueur mardi

Une coalition sectorielle de 59 groupes a estimé que ces restrictions perturberont la planification des stocks pour les fêtes et mettront bars, restaurants et détaillants sous pression.

mardi 29 septembre 2026



Le conflit commercial de l’administration Trump avec le Canada s’est encore aggravé tôt mardi, lorsque de nouvelles interdictions américaines d’importation visant certains biens canadiens, dont des produits alcoolisés, sont entrées en vigueur à 0 h 01, heure

de l’Est, suscitant un avertissement de la part d’une vaste coalition américaine du secteur des boissons alcoolisées, selon laquelle cette mesure nuira aux restaurants, bars et détaillants à l’approche des fêtes de fin d’année.

Toasts Not Tariffs Coalition, qui se présente comme une alliance de 59 organisations américaines du secteur des boissons alcoolisées, a déclaré que la restriction imposée à l’alcool canadien se répercutera dans tout le secteur américain de l’hôtellerie-restauration à un moment sensible pour des entreprises qui, en temps normal, constituent leurs stocks et planifient leurs promotions des mois à l’avance. Le groupe a estimé que le différend a déjà eu « un impact important » sur les producteurs américains de vin et de spiritueux.

Cet avertissement met en lumière un problème plus large pour les entreprises de boissons des deux côtés de la frontière. Au-delà de la perte immédiate d’approvisionnement, les nouvelles restrictions pourraient modifier la circulation du vin, de la bière et des spiritueux entre les États-Unis et le Canada, avec des effets possibles sur la disponibilité, les prix, les contrats d’achat et la planification des ventes pour les importateurs, distributeurs, restaurants et détaillants. Ces pressions pourraient être d’autant plus fortes que les restrictions interviennent alors que le secteur se prépare à l’une des périodes les plus chargées de l’année.

La coalition a appelé à un règlement négocié et a indiqué que cela restait la meilleure issue pour les entreprises et les consommateurs des deux pays. Dans son communiqué, le groupe a estimé qu’un accord devrait remettre les spiritueux et les vins américains sur les rayons canadiens, préserver le choix des consommateurs des deux côtés de la frontière et permettre aux entreprises de l’hôtellerie-restauration de se concentrer sur la croissance plutôt que de devenir les victimes collatérales d’un conflit commercial qu’elles ne maîtrisent pas.

Les mesures de mardi s’inscrivent dans un ensemble plus large d’interdictions américaines annoncées précédemment, qui touchent certains alcools canadiens, des sous-produits laitiers et des motos, entre autres biens. L’administration a présenté ces restrictions comme faisant partie de ses efforts pour faire pression sur le Canada afin d’obtenir des concessions dans les négociations commerciales.

Cette nouvelle action fait suite à l'échec des discussions commerciales entre Ottawa et Washington le mois dernier. Le Premier ministre canadien Mark Carney a déclaré que le Canada avait quitté la table des négociations après que les États-Unis eurent introduit des conditions de dernière minute, notamment des restrictions sur la capacité du Canada à conclure de nouveaux accords commerciaux avec d'autres pays. Depuis l'échec de ces discussions, le président Donald Trump a intensifié la pression sur le Canada par plusieurs vagues de droits de douane et de nouvelles restrictions à l'importation.

Les groupes professionnels estiment que les conséquences pour les secteurs directement touchés pourraient être graves. Les restaurants et les bars dépendent souvent de chaînes d'approvisionnement transfrontalières organisées en fonction de la demande saisonnière, d'accords de distribution existants et de calendriers d'achat fixes. Une interruption soudaine des importations d'alcool canadien peut contraindre les exploitants à remplacer des produits dans l'urgence, à revoir leurs cartes des boissons et à renégocier leurs commandes avec les distributeurs. Les détaillants pourraient subir des perturbations similaires s'ils doivent trouver des substituts pendant une période de fortes ventes.

Pour les producteurs américains, la pression ne se limite pas aux importations entrant aux États-Unis. Le communiqué de la coalition indique que le différend nuit aussi aux exportateurs américains, en particulier aux entreprises de vins et spiritueux qui dépendent des ventes au Canada. Si les produits américains restent absents des rayons canadiens, les producteurs peuvent perdre l'accès à un marché important tout en faisant face à l'incertitude sur leur propre marché. Cela peut compliquer la planification de la production, les décisions de stock et les accords marketing dans l'ensemble du secteur des boissons.

L'impact économique plus large au Canada reste sujet à débat. Les acteurs des secteurs touchés ont averti que les restrictions commerciales pourraient être dévastatrices pour certaines entreprises, tandis que certains économistes ont estimé que l'impact global sur l'économie canadienne pourrait être plus limité. Néanmoins, pour les entreprises qui dépendent des ventes transfrontalières d'alcool et de produits associés, le problème immédiat tient moins aux chiffres de la croissance nationale

qu’aux commandes perdues, aux chaînes d’approvisionnement perturbées et au choix réduit pour les clients.

Le différend laisse désormais les entreprises des deux pays dans l’attente de savoir si les responsables politiques pourront relancer les négociations avant que les dommages ne se propagent davantage sur les marchés de l’hôtellerie-restauration et des boissons. Pour l’heure, les nouvelles interdictions américaines sont en vigueur, et les entreprises qui vendent, importent ou servent du vin, des spiritueux et d’autres boissons s’adaptent à un nouveau revirement soudain dans la relation commerciale entre les deux pays.